

DELIBERATION N° 12-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 54 (+1 NPPV)

OBJET : MISSION LOCALE ALPES-SUD-ISERE : CONVENTION DE COFINANCEMENT 2026

La Mission Locale Alpes-Sud-Isère est une structure qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire et peu pris en charge par les institutions. Elle leur permet de créer un premier contact, établir du lien, mettre en place un accompagnement afin d'aider les jeunes à trouver une place dans la vie professionnelle et sociale. Elle propose des actions spécifiques et des conseils en matière d'emploi, en prise directe avec le monde économique, pour faciliter une insertion choisie et durable. Une antenne permanente est implantée en Matheysine.

La Communauté de Communes de la Matheysine apporte annuellement son soutien financier pour le fonctionnement de la Mission Locale Alpes Sud Isère. Les engagements des parties sont détaillés dans une convention de cofinancement. La participation est fixée à 1,95 € par habitant, soit 37 069,50 € pour l'année 2026.

M. Philippe ROBERT ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 NPPV :

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention de cofinancement pour l'année 2026 ;
- ➔ **ACTE** la participation financière à hauteur de 37 069,50 € pour 2026 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention et tous les actes se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

